

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 380

11 février 2014

SOMMAIRE

aPRIVA S.à r.l.	18197	KAJI EUROPE Spf S.A.	18214
Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C.	18196	Kerstin S.à r.l.	18211
Blue Start 222 S.à r.l.	18212	KVSM Luxembourg S. à r.l.	18216
CEC Europe, LLC & Investors & Cie, scs	18208	Laira Business S.A.	18194
Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H.	18204	L.D. Group S.A.	18218
Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H.	18204	Leora Immo S.C.I.	18209
Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H.	18205	Le Sang de la Vigne Sàrl	18203
Computer Solutions s.à r.l.	18204	Lessix Holding S.A.	18203
D. Brown & Sons	18204	LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l.	18218
Designers Promotion S.A.	18208	L.S.H. S.A.	18204
Digipay Group S.A.	18208	LuxPET AG	18217
Dikama Holding S.A.	18217	Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ...	18219
Dolphin Shipping S.A.	18207	Matrix Property Fund Management (Lu- xembourg) S.A.	18216
Edder S.A.	18205	MCG Investments S.à r.l.	18214
ENERCO Conseil en Energie Sàrl	18211	Mendel S.A.	18195
EREP Securitization S.à r.l.	18211	Montagnes Investissements S.à r.l.	18198
Etive Investments S.A.	18240	Profico S.à.r.l.	18239
European Fruit S.A.	18203	Réalisations Immobilières Dudelage S.A.	18216
European Treasure Holding S.A.	18208	SciencelImmo S.A.	18216
Financière Tag S.A.	18212	SciencelInvest S.A.	18217
Garage LEWECK S.à r.l.	18208	Scriptura S.A.	18211
InControl S.A.	18240	Sico S.A.	18209
Ingersoll-Rand Lux European Holding Company S.à r.l.	18210	Thielen-Feenstra Sàrl	18207
Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ...	18196	TIAA Lux 5 S.à r.l.	18219
JMJ Part (Soparfi) S.A.	18203	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	18194
Kaji Europe S.A.	18214	Transport Dodion Bruno s.à.r.l.	18240
		Vostine Finance S.à r.l.	18211
		Xpression	18205

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.048.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67987 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002658/10.

(140001236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 74.071.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federico Javier ZWANCK SAENZ, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1984 à Madrid (Espagne), demeurant à Madrid (Espagne), Lazo 3, ci-après dénommée «l'Actionnaire Unique»,

représenté par Monsieur Gerhard NELLINGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Actionnaire Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I. - Que le siège social de la société anonyme «LAIRA BUSINESS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.071, a été transféré des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 331 du 8 mai 2000.

II. - Que le capital social souscrit de la société LAIRA BUSINESS S.A. est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par trois cents (300) actions, sans valeur nominale.

III. - Que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de ladite société.

IV. - Que l'activité de la société ayant cessé et que l'Actionnaire Unique siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société, et sa mise en liquidation.

V. - Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société, mission qu'elle accepte.

VI. - Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'Actionnaire Unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'Actionnaire Unique.

VII. - Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

X. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Actionnaire Unique connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerhard NELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2013. Relation GRE/2013/5178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013180044/48.

(130219644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Mendel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.763.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Alberto ZANAZZI, demeurant à I-46018 Sabbioneta, Via Dossi 36,

ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 novembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme MENDEL S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.763 (NIN 2006 2200 759), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 792 du 20 avril 2006.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société MENDEL S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société MENDEL S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Alberto ZANAZZI, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société MENDEL S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2511. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182721/50.

(130223048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014004516/11.

(140004660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Ballini, Pitt & Partners Architectes S.C., Société Civile.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg E 996.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le 3 décembre

SE SONT RÉUNIS:

- Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, né à Schifflange (Luxembourg), le 2 juillet 1954, demeurant à L-4045 Esch-sur-Alzette, 6, rue Dr. Philippe Bastian,
- Monsieur Roger PITT, architecte, né à Hereford (Royaume-Uni), le 11 juillet 1952, demeurant à L-1469 Luxembourg, 44, rue Ermesinde,
- Madame Marlies LUY-ROMMELFANGEN, architecte, née à Konz (Allemagne), le 24 octobre 1959, demeurant à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André,
- Monsieur Claude BALLINI, architecte, né à Luxembourg, le 8 décembre 1981, demeurant à L-1530 Luxembourg, 52, rue Anatole France.

Lesquels ont décidé ce qui suit:

1. Que le partenariat de la société «BALLINI, PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C.», ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, a été constituée suivant acte notarié du 13 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 288 du 13 juin 1996, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2012.

Les parts sociales sont actuellement détenues comme suit:

M. Gilbert BALLINI, prénommé	626 parts sociales
M. Roger PITT, prénommé	338 parts sociales
M. Marlies LUY-ROMMELFANGEN, prénommée	405 parts sociales
M. Claude BALLINI, prénommé	1 part sociale
Total:	1.370 parts sociales

2. Que le capital social de la société «BALLINI, PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C.», pré désignée, s'élève actuellement à trente-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 34.250,-), représenté par mille trois cent soixante-dix (1.370) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3. Que par conséquent, l'intégralité du capital social étant représenté, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

4. Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société civile «BALLINI, PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C.».

5. Qu'ils déclarent expressément procéder à la liquidation et dissolution de la susdite société.

6. Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Qu'ils ont procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

9. Que, sauf pour les besoins de la liquidation, la société cesse d'exister à partir de cet instant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Gilbert BALLINI / Roger PITT / Marlies LUY-ROMMELFANGEN / Claude BALLINI.

Référence de publication: 2014000042/46.

(130223972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

aPRIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.644.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aPRIVA S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx am 15. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 319 vom 7. Februar 2012 und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 165644 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Protokollführerin, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche zwölftausendfünfhundert (12 500) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013;

- Entsprechende Abänderung des Artikels 4 Satz 1 der Satzung in der deutschen und englischen Version.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

2. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 Satz 1 der deutschen und englischen Version der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg."

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg."

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59456. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014004024/62.

(140003904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Montagnes Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.925.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

XTRIUM INTERNATIONAL, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, Rond-Point Schuman, 6/5, Belgique, inscrite auprès du Banque Carrefour des Entreprises à Bruxelles, sous le numéro 0812.294.133,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MONTAGNES INVESTISSEMENTS S.à.r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre

effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

XTRIUM INTERNATIONAL, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.175,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel HAMON, né le 17 décembre 1945 à Saint-Pierre-du-Val (France) et demeurant 445, rue Louis Pasteur à F-27210 Beuzeville, gérant de catégorie A

Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, gérante de catégorie B

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5271. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014000282/270.

(130223617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

JMJ Part (Soparfi) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004521/10.

(140004357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Lessix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.643.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014004554/11.

(140003650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Le Sang de la Vigne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.641.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23.12.2013

Il y a lieu de modifier l'adresse de la société Le Sang De La Vigne sàrl à Domaine du Brill - Centre Blériot, 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains

Fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Alexandra DURANT.

Référence de publication: 2014004572/11.

(140003553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

European Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.645.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014004322/11.

(140004457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.734.

—
Extraits des résolutions prises lors de la réunion des membres du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 décembre 2013.

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé DESS, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014004542/13.

(140004395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.682.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005202/9.

(140004887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.682.

—
Les comptes annuels au 31/12/1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005210/9.

(140004895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Computer Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilo Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.717.

—
Les Comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014005211/11.

(140005358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

D. Brown & Sons, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.486.

—
Les administrateurs de la Société ont décidé, par résolution écrite du 28 novembre 2013, de transférer le siège social du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014005219/12.

(140005506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Edder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.148.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires de la Société en date du 23 décembre 2013 que:

- la démission de Mr Thomas Sarpcan en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 3 octobre 2013;

- Monsieur Freddy De Petter avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé administrateur de la Société avec effet au 3 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005258/16.

(140005099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 31.682.

—
Les comptes annuels au 31/12/2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005209/9.

(140004894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Xpression, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5364 Schrassig, 11, rue Schlassgewan.
R.C.S. Luxembourg F 9.801.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Xpression.

Art. 2. L'association a pour objet:

Notre but est d'encadrer, avec des spectacles de danses, les diverses activités culturelles qui ont lieu dans notre commune. Mais nous espérons aussi nous engager pour d'autres événements, notamment là, où nos compétences artistiques en danse moderne et classique sont requises. Notre objectif consiste ainsi, entre autres, à livrer un atout lors d'une soirée, d'une célébration, d'une présentation quelconque ou lors de divers événements sportifs.

Art. 3. L'association a son siège social à la Commune de Schuttrange.

L'adresse postale de l'association est:

11, rue Schlassgewan

L-5364 Schrassig

Luxembourg

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Signatures. La présidente a le droit de signer individuellement pour toute opération.

La vice-présidente a le droit de signer individuellement pour toute opération.

La trésorière a le droit de signer individuellement pour toute opération.

La secrétaire a le droit de signer individuellement pour toute opération.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2014004966/83.

(140004324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005248/9.

(140005310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Thielen-Feenstra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 20.

R.C.S. Luxembourg B 121.794.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

ont comparu

1. - Madame Jorritta FEENSTRA, employée, née à Avereest (Pays Bas), le 18 décembre 1962, demeurant à L-9943 Hautbellain, 32, Duarrefstrooss,

2. - Monsieur Romain THIELEN, employé privé, né à Luxembourg, le 02 janvier 1965 demeurant à L-9907 Troisvierges, 24, rue Massen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. - Que la société à responsabilité limitée THIELEN-FEENSTRA Sàrl» (2006 2444 941) avec siège social a L-9943 Hautbellain, maison 20,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange en date du 16 novembre 2006, RCS B121.794,

publié au Mémorial C numéro 2414 du 28 décembre 2006, page 115868,

2. - Que le capital de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,00.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq EUROS (125,00.-EUR) chacune.

3. - Les comparants préqualifiés, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «THIELEN-FEENSTRA Sàrl».

4.- La société n'ayant plus d'activité, les associés décident de dissoudre la société avec effet immédiat.

Ils déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts ainsi que de la situation financière de la société.

Les associés, en leur qualité de liquidateur de la société, déclarent que la dissolution ainsi que la liquidation de la société sont achevées et qu'ils prennent personnellement à charge tout le passif éventuel de la société et qu'ils répondent personnellement et solidairement de tous les engagements sociaux.

Les associés déclarent en outre que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante de la société est accordée à Madame Jorritta FEENSTRA, employée, demeurant à L-9943 Hautbellain, 32, Duarrefstrooss.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

5.- Les comparants prénommés, s'engagent à conserver les livres et documents de la société dissoute pendant 5 ans au domicile privé de Monsieur Romain THIELEN, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thielen, Feenstra, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 02 janvier 2014. Relation: CLE/2014/8. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 06 janvier 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014005037/45.

(140004624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Digipay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 154.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005242/9.

(140005529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Designers Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005237/9.

(140004827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

European Treasure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005290/9.

(140005037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

CEC Europe, LLC & Investors & Cie, scs, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.208.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société adoptées le 18 décembre 2013.

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années au siège social de la Société à 208, Val des Bon Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEC Europe, LLC & Investors & Cie, S.à r.l., en liquidation

Signature

Référence de publication: 2014005181/17.

(140005213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Garage LEWECK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 1, rue Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 147.603.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005334/10.

(140005196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Leora Immo S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg E 3.072.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Maurice LEONARD, administrateur de sociétés, né à Bastogne, (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant B-6672 Gouvy, Beho 92a, (Belgique), et

2.- Monsieur François de Raditzky d'Ostrowick, administrateur de sociétés, né à Dréhance, (Belgique), le 3 juillet 1949, demeurant B-5560 Hulsonniaux, 1, Route de Bois de Chaleux, (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile "Leora Immo S.C.I.", avec siège social à L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, numéro 3.072, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 740 du 12 avril 2006.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à vingt mille euros (20.000,- EUR), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que la société ne possède plus d'immeubles et a réalisé son objet.

4.- Que d'un commun accord des associés, la société civile "Leora Immo S.C.I." est dissoute.

5.- Que les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei,

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maurice LEONARD, François de Raditzky d'Ostrowick, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2013. Relation GRE/2013/5311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014000243/37.

(130223928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Sico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.786.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société SPXA S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B114.127,

ici représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, comptable, demeurant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société dénommée "SICO S.A." avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 53.786, constituée sous la dénomination "DECAPO S.A." suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg du 25 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 199 du 19 avril 1996, dont les articles des statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée sous seing privé en date du 18 mai 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 668 du 30 avril 2002 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003231/47.

(140003255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Ingersoll-Rand Lux European Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.125.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 décembre 2013 que:

1. Monsieur Olivier Patrick Henry Pierre Marie Caremans a été révoqué de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 12 décembre 2013.

2. Madame Evmorfia Klitsaki, née le 27 septembre 1968 à Athènes, Grèce et résidant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommée gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 12 décembre 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 9 janvier 2014.
Référence de publication: 2014005376/24.
(140005464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

EREP Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 162.261.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014005281/11.
(140005276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

ENERCO Conseil en Energie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.626.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005278/9.
(140005293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.924.216,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.982.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014004527/14.
(140004470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Scriptura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 101.648.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004825/9.
(140004112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Vostine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014004931/11.

(140004232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Blue Start 222 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 154.011.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005119/11.

(140005100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 16.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 79.067.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Financière Tag S.A.", a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.067 (the "Corporation"), and which has been incorporated by deed of the public notary Maître Gérard Lecuit, residing in Hesperange, dated as of November 16th, 2000, and published in the Mémorial C n° 436 on June 13th, 2001.

The articles of association of the Corporation have lastly been amended by a deed of the public notary Maître Henri Hellinckx, dated as of June 22nd, 2004 and published in the Mémorial C n° 1059 of October 21st, 2004.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declares and requests the undersigned notary to state as follows:

I. The Sole Shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, sixteen thousand (16,000) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, representing the entirety of the Corporation's share capital currently set at sixteen million Euro (EUR 16,000,000.-), are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly make the following resolutions/statements:

- The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation with immediate effect.

- The Sole Shareholder, as the liquidator of the Corporation, declares that all major liabilities of the Corporation have been settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the Sole Shareholder, which is personally liable for all liabilities and commitments of the Corporation, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The Sole Shareholder wholly and fully discharges the directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique Actionnaire Unique) de «Financière Tag S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 79.067 (la «Société»), et qui a été constituée par acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, résidant à Hesperange, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 436 du 13 juin 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C n° 1059 du 21 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à seize millions d'Euros (16.000.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement énoncer les résolutions/déclarations suivantes:

- L'Actionnaire Unique prononce expressément la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que les principales dettes de la Société ont été réglées.
- L'activité de la Société a cessé; l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif de la Société et il répondra personnellement de toutes les dettes et tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'Actionnaire Unique donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les livres comptables et les documents relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/17. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002967/97.

(140002386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.850,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Le siège social de la société a été transféré du 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au 22, Rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et ce avec effet au 8 janvier 2014.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004626/14.

(140003965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Kaji Europe S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. KAJI EUROPE Spf S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.942.

—
L'an deux mil treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie à Luxembourg sous la dénomination de "KAJI EUROPE Spf S.A.", R.C.S. Numéro B 40 942 avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1992 publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 21 novembre 1992. Les statuts de la société ont pas été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant tenu en date du 19 octobre 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2620 du 1 décembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinquante mille (50.000) actions sur les cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale représentant cent pour cent (100%) du capital social de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "KAJI EUROPE Spf S.A." en "KAJI EUROPE S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et de l'article 21 des statuts de la Société;

3) Transformation d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 4 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion

et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «KAJI EUROPE Spf S.A.» en «KAJI EUROPE S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 21 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KAJI EUROPE S.A.», régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

« **Art. 21**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme de sorte que l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4**. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. LAC/2013/59336. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004531/94.

(140003694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

KVSM Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005424/10.

(140005295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.097.

Veillez noter que les administrateurs ci-dessous ont donné leurs lettres de démission en tant qu'administrateurs de la Société le 8 novembre 2013 avec date effective 8 novembre 2013:

- Costas Constantinides;

- Russell Perchard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saltgate S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014005473/14.

(140004901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

SciencImmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004784/9.

(140004063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Réalizations Immobilières Dudelage S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3450 Dudelage, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 68.088.

Extrait des résolutions du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelage, le 6 janvier 2014 à 11.00 heures.

L'actionnaire unique de la société "Réalizations Immobilières Dudelage S.A.", a pris la résolution suivante:

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice social 2017:

la société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à. r.l., avec siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 35889,

en remplacement de

la société CABEXCO S.à r.l., avec siège social à L-8080 BERTRANGE, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 139890.

Et lecture faite, l'actionnaire unique a signé.

Dudelange, le 6 janvier 2014.

Signature

L'actionnaire

Référence de publication: 2014004750/21.

(140004712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

SciencInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004821/9.

(140004055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Dikama Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 novembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014005970/15.

(140006227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

LuxPET AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 24, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 64.022.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2013

Lors de l'assemblée Générale des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 29 avril 2013, ont été nommés administrateurs de la société les personnes suivantes:

Prénom, NOM: William C. YOUNG

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

Prénom, NOM: Mathieu HAELS

Fonction: Administrateur de catégorie B

Adresse privée: 4C, Rue de Neufchâteau, B-6820 Florenville

Prénom, NOM: Frank POLLOCK

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

Prénom, NOM: Michael J. PLOTZKE

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

A été nommé délégué à la gestion journalière de la société:

Prénom, NOM: Mathieu HAELS

Fonction: Administrateur délégué

Adresse privée: 4C, Rue de Neufchâteau, B-6820 Florenville

La durée de leur mandat est déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour approbation des comptes 2013, qui se tiendra en 2014.

LuxPet AG.

Référence de publication: 2014006157/30.

(140005811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 517.675,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.753.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 8 janvier 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Hamish Hector Lawrence ROSS en qualité de gérant A de la Société, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2014.

- de nommer M. Patrick LAURIA, né le 31 mai 1967 à New York (Etats Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 274 Riverside Avenue, 3rd Floor, Westport, CT 06880 (Etats Unis d'Amérique), en qualité de gérant A de la Société, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Partant, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

- Patrick LAURIA

Gérants B:

- Hille-Paul SCHUT

- Neela GUNGAPERSAD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2014006175/25.

(140006105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

L.D. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.369.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société L.D. GROUP S.A. tenue au siège de la société en date du 1^{er} octobre 2013

L'actionnaire est présent.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L - 4760 PETANGE au 165 A, Route de Longwy L -4751 PETANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée

L.D. GROUP S.A.

Monsieur Luc DELBRASSINNE

Liquidateur

Référence de publication: 2014006143/19.

(140005799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 81.825.

Liste des signataires autorisés au 9 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006193/10.

(140006347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.654.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.160.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ND Properties, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 2239774, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19804 USA,

here represented by Aymeric Thibord, director, professionally residing in London,

by virtue of a proxy, given in New York, on 13 November 2013, and

2) SAS PIAL 34, a company (société par actions simplifiée) incorporated and existing under the laws of France, registered with Trade and Companies' Register of Paris under number 795 395 706, having its registered office at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

here represented by Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, professionally residing in Paris, by virtue of a proxy, given in Paris, on 15 November 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of TIAA Lux 5 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115160, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1160 on 15 June 2006. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, dated 13 February 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1414 on 22 July 2006.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as Erlangen Arcaden located in Erlangen, Germany registered in the Erlangen land register of the local court of Erlangen at volume 724, folio 25848 (parcels 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 as well as three (3) domination notices under cons no. 13, 14 and 15 in Section I of the land register regarding the property registered at folio 9807, parcels 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, at folio 10655/16935, parcels 1020/3 and 1020/6, and at folio 16935, parcel 1020/6) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder

of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

2. Full restatement of the articles of association of the Company;

3. Appointment of new class A managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class A managers of the Company, and appointment of new class B managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class B managers of the Company;

4. Appointment of class A supervisors of the Company and of class B supervisors of the Company;

5. Appointment of an independent auditor of the Company; and

6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as Erlangen Arcaden located in Erlangen, Germany registered in the Erlangen land register of the local court of Erlangen at volume 724, folio 25848 (parcels 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 as well as three (3) domination notices under cons no. 13, 14 and 15 in Section I of the land register regarding the property registered at folio 9807, parcels 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, at folio 10655/16935, parcels 1020/3 and 1020/6, and at folio 16935, parcel 1020/6) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to proceed to the full restatement of the articles of association of the Company and accordingly the articles of association of the Company shall now read as follows:

"Definitions

"Accounts" means the annual and consolidated accounts of the Company;

"Acquisition" means any Transfer to a Group Company;

"Asset Management Agreement" means any asset management agreement in effect from time to time among the Company, and as the case may be PropCo and an asset manager as regards the Property;

"Board Members" means the Managers and the Supervisors;

"Business" means the business of investing in, repositioning and/or developing primarily retail real estate assets in Germany, including the Property;

"Business Plan" means (i) the annual business plans, covering a 10-year period, in respect of the Company (covering, for the avoidance of doubt, PropCo), as adopted or amended from time to time, on the basis of the same principles as the Initial Business Plan;

"Company" means TIAA Lux 5 S.à r.l.

"Disposal" means the Transfer by a Group Company;

"Encumbrance" includes any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest (legal or equitable) including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, however created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect;

"Group Company " means the Company and PropCo;

"Initial Business Plan" means the initial Business Plan, including the 2013 Property budget;

"Lock-up Period" means the period expiring on 18 November 2018;

"Majority Shareholder" means the Shareholder holding more than fifty percent (50%) of the Shares;

"Minority Shareholder" means the Shareholder holding less than fifty percent (50%) of the Shares;

"PropCo" means Erlangen Arcaden GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft, established under the laws of Germany, registered with the commercial register of Essen under HRA 7202, whose registered address is Bamlerstrasse 1, 45141 Essen;

"Shares" has the meaning ascribed to it in Article 6.1;

"Shareholder(s)" means the holders of Shares, and each individually referred to as a "Shareholder";

"Related Company" shall mean, in relation to the Company, another company which holds in the Company or in which the Company is holding directly or indirectly (1) a majority of the voting rights or the right to exercise such majority of voting rights pursuant to an agreement; (2) the right to nominate or elect a majority of the board of directors, managers or other voting members of a governing body; or (3) the right to exercise a dominant influence over it, as contemplated by the seventh council directive of 13 June 1983 (83/349/EEC);

"Transfer" means any total or partial sale, acquisition, assignment (with or without consideration), contribution, transfer (including by operation of law, by way of a merger, division or similar restructuring), long term lease (i.e. exceeding twenty-five (25) years) or disposal, grant of interest or creation of any Encumbrance;

I. Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the current Luxembourg laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of association (the "Articles").

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, the following Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole Shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of Shareholders.

Art. 2. Name. The Company's name is "TIAA Lux 5 S.à r.l."

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as Erlangen Arcaden located in Erlangen, Germany registered in the Erlangen land register of the local court of Erlangen at volume 724, folio 25848 (parcels 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 as well as three (3) domination notices under cons no. 13, 14 and 15 in Section I of the land register regarding the property registered at folio 9807, parcels 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, at folio 10655/16935, parcels 1020/3 and 1020/6, and at folio 16935, parcel 1020/6) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Management Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Management Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Management Board.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is constituted for an unlimited duration.

5.2 The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

II. Capital - Shares**Art. 6. Share capital.**

6.1 The Company's capital is set at five million six hundred fifty-four thousand seven hundred euro (EUR 5,654,700.-), represented by two hundred twenty-six thousand one hundred eighty-eight (226,188) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each (collectively referred to as the "Shares" and each individually referred to as a "Share").

6.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

7.3 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 The Shares are freely transferable among the Shareholders, unless there exists any transfer restrictions provided for from time to time in a joint venture agreement entered into between the Shareholders and the Company.

8.4 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

III. Management and supervisory boards

Art. 9. Composition and powers of the Management Board.

9.1 The Company is managed by a management board composed of at least three (3) members (the "Management Board"), who do not need to be Shareholders.

9.2 There shall be two (2) different classes of managers, namely class A managers (the "A Managers") and class B managers (the "B Managers"). Upon request by the Minority Shareholder, an additional class of managers, the C managers (the "C Managers", and together with the A Managers and the B Managers, the "Managers ") may be created.

9.3 The Management Board shall be made up of at least (i) one (1) or two (2) A Manager(s) and (ii) one (1) or two (2) B Manager(s).

9.4 The A Managers in office must at all times be resident in Luxembourg and the Management Board must be composed of at least fifty per cent (50 %) of Luxembourg residents.

9.5 The position of the chairman of the Management Board shall be held by an A Manager or a B Manager.

9.6 The Management Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders and (ii) the following major matters (the "Major Matters") which shall require the prior written consent of either the Supervisory Board (as defined below) or of all the Shareholders:

(i) Approval of the Business Plan or/and any change thereto. However, matters within a Business Plan relating to (1) the existing base rent and indexation, service charge, or (2) normal repairs and maintenance and capital expenditures of less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) in aggregate per property, or (3) leasing of stores representing less than 2,500 m², are not Major Matters for purposes of approving the Business Plan. Any matters following approval of the Business Plan whether contemplated therein or not relating to (1) any necessary expenses of (a) up to a maximum of ten percent (10%) of any budgeted line item and not in excess of ten thousand euros (EUR 10,000) and (b) up to a yearly maximum in aggregate of five percent (5%) of the consolidated budget and not in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property are not Major Matters;

(ii) Entry into any expense outside the Business Plan in excess of five hundred thousand euros (EUR 500,000) of capex;

(iii) Entry into, modification of, any right under, and termination of any lease in excess of 2,500 m²;

(iv) Appointment or termination of property managers, selling agents and leasing agents, other than in the context of a deadlock, where in case of failure by the Shareholders to agree on the appointment of such property managers, selling agents and leasing agents, as nominated by the Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, upon the application of either Shareholder;

(v) Entry into, modification of, any right under, and termination of any contract in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property outside of the Business Plan;

(vi) Entry into any Acquisition of any shopping centre or other real estate asset or any shares, excluding any Add-on Acquisition;

(vii) Entry into any Disposal of any shopping centre or other real estate asset including the Property or any shares;

(viii) Entry into, modification or termination of any additional third party financing (including re-financing existing debt unless on such refinancing (i) the LTV does not exceed 60% and (ii) the permitted leverage (as set out in any agreement amongst the Shareholders, if any) and any additional security granted on the assets of any Group Company or additional pledge of shares (other than on a permitted re-financing);

(ix) Merger, reorganization or restructuring, winding-up, liquidation, modification of the articles of association or by-laws, increase or decrease in capital, loans between the Shareholders (or any of their Related Companies) and any Group Company, or the issuance of any financial instrument;

(x) Any modification of, waiver of any right under, claim under, and termination of the Asset Management Agreement (except any automatic termination pursuant to the terms and conditions of the Asset Management Agreement), and approval of the entry into any asset management agreement with a new asset manager and any modification or termination thereof;

(xi) Termination or modification of the institution of the Supervisory Board (but not of one or more Supervisor);

(xii) Entry into, modification of, waiver of any right under, and termination of any agreement between a Group Company and any Shareholder (or any Related Company of one of the Shareholders) in excess of ten thousand euros (EUR 10,000);

(xiii) Approval of or effecting the filing of any legal action before a court or arbitration tribunal where the amount of the claim exceeds five hundred thousand euros (EUR 500,000) or of any settlement agreement in an amount exceeding five hundred thousand euros (EUR 500,000), except where the settlement is paid through insurance and there is no admission of liability or where a protective filing needs to be made because of a time limit but consultation on litigation strategy may take place following the protective filing;

(xiv) Any Add-on Acquisition;

(xv) the conduct by the Group Companies of any business outside the Business; and

(xvi) Approval of the Accounts.

Art. 10. Appointment, removal, term of office and remuneration of Managers.

10.1 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their term of office. The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of A Manager(s) and B Manager(s) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the position of C Manager, if any, each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder.

10.2 The Managers shall not be entitled to any remuneration, fees or benefits from any Group Company, save as for the reimbursement of all reasonable travelling and other expenses properly incurred in attending Management Board meetings, in connection with the Business and in the performance of their duties as Managers.

10.3 The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders.

Art. 11. Composition and powers of the supervisory board.

11.1 A supervisory board is installed at the level of the Company, which shall be composed of a maximum of four (4) members (the "Supervisory Board", and together with the Management Board, each time as the context may require referred to as the "Boards").

11.2 There shall be two (2) different classes of supervisors, namely A supervisors (the "A Supervisors") and B supervisors (the "B Supervisors", and together with the A Supervisors, the "Supervisors"). The Supervisory Board shall be made up of an equal number of A Supervisors and B Supervisors.

11.3 At all times at two (2) Supervisors in office must be resident in Luxembourg.

11.4 The position of the chairman of the supervisory board shall be held by an A Supervisor.

11.5 The Supervisory Board is in charge of solely approving the Major Matters. The Supervisory Board may in no case interfere with the management of the Company other than for the purposes of resolving on the Major Matters.

11.6 The Management Board and any Shareholder is entitled to submit Major Matters to the Supervisory Board for its consideration.

Art. 12. Appointment, removal, term of office and remuneration of the Supervisors.

12.1 The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) A Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) B Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident), each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder. Any Supervisors appointed upon proposal by the Majority Shareholder shall be designated as A Supervisors and any Supervisors appointed upon proposal by the Minority Shareholder shall be designated as B Supervisors.

12.2 Each Shareholder may request removal of a Supervisor appointed upon proposal by it and propose for appointment a list of candidates for a new Supervisor position in his place by notice in writing to the other Shareholder, provided that nothing in this article 16.2 shall prevent the appointment or removal of a Supervisor notwithstanding that such appointment or removal has not been agreed by the other Shareholder,

Art. 13. Convening meetings of the Board.

13.1 Meetings of the Board shall take place in Luxembourg, at such time or times as the Management Board may agree, but in any event at least once per quarter, upon written notice sent from Luxembourg by the chairman of the Management Board specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting (including the identification of any Major Matter), attaching the Board papers listed in article 13.2 of the Articles and given to all Managers not less than:

(i) thirty (30) Business Days in advance for meetings relating to the Major Matters listed under items (v) and (vi) of article 9.6 of the Articles;

Such thirty (30) Business Days' notice period is only necessary for the first meeting resolving upon an Acquisition or a Disposal falling under the Major Matters listed under items (v) and (vi) of article 9.6 of the Articles and approving the transaction as a whole. Any subsequent meetings of the Management Board resolving upon the same transaction and being substantially in line with what has been approved previously, such meeting of the Management Board can be convened with a prior notice of five (5) Business Days.

(ii) fifteen (15) Business Days in advance for meetings relating to all other Major Matters; and

(iii) five (5) Business Days' notice for all other matters,

(or on such other period of notice as the Board may agree from time to time), provided that all the Board Members may, by notice in writing to the chairman of the Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Board.

13.2 All supporting materials for meetings of the Board shall be sufficiently detailed to enable the Board Members to take an informed decision and shall be sent to all Board Members as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Board Members)). For the avoidance of doubt, a Board meeting shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Board Members in accordance with this article.

13.3 All the Supervisors may, by notice in writing to the chairman of the Supervisory Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Supervisory Board.

Art. 14. Conduct of meetings of the Board.

14.1 If the chairman is unable to attend any meeting of the Board, then another Board Member of the same category shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

14.2 Any Board Member may participate in a Board meeting by means of a conference telephone or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting provided that more than half of those in attendance (including the chairman of the Board) are physically present in Luxembourg and provided further that at least one (1) meeting of the Supervisory Board in each twelve (12) months should be held in person in Luxembourg.

14.3 Each Supervisor may appoint another Supervisor appointed upon proposal by the same Shareholder to act as his proxy at any meeting of the Supervisory Board.

14.4 No business shall be transacted at any meeting of the Management Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of Managers is present or represented, namely one (1) A Manager, one (1) B Manager and, if in office, one (1) C Manager.

14.5 No business shall be transacted at any meeting of the Supervisory Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented.

14.6 The Shareholders have the right to invite to any meeting of the Supervisory Board such limited number of advisers (but no more than one (1) and no external lawyers) whom they may reasonably consider necessary for the purposes of monitoring the Company's business subject to customary obligations of confidentiality and provided that such attendees shall not count towards the quorum, be entitled to any convening notice or be entitled to influence the debate or vote in any way.

14.7 If a quorum of Board Members is not present at all times during a meeting of the Board, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Board Members present in compliance with the mandatory provisions of applicable laws (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than three (3) Business Days before the meeting).

14.8 Without prejudice to article 9.6 of the Articles, decisions shall be taken by a majority of the Board Members present or represented at such meeting, and including, as regards the Supervisory Board only, the consent of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented. The chairman of the Board shall not have a casting vote.

Decisions with respect to the Major Matters as set out in article 9.6 of the Articles can only be adopted with (i) the prior written consent of the Supervisory Board (including the approval of at least one (1) B Supervisor) or (ii) the prior written consent of the Shareholders.

14.9 The Board may, on an exceptional basis, take resolutions by way of unanimous written resolutions.

Art. 15. Minutes of the meetings of the Board. The chairman of the Board shall procure that draft minutes of the Board meeting shall be sent to all Board Members entitled to receive the same and agreed and signed as soon as practicable after the holding of the relevant meeting. Such minutes shall be signed by all attendees and a copy of all signed minutes shall be provided to all the Shareholders and in relation to minutes and papers of each Management Board shall be provided to the Supervisory Board within thirty (30) Business Days after the relevant meeting.

Art. 16. Dealing with third parties.

16.1 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall at all times be bound by the joint signatures of one (1) A Manager or one (1) (B) Manager.

16.2 The Management Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The Management Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

16.3 No Supervisor shall have any power whatsoever to bind the Company, save upon a special delegation by the Management Board.

16.4 Copies or extracts of written resolutions or Board minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

IV. Shareholders decisions

Art. 17. Collective decisions of the Shareholders. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and these Articles.

However, resolutions of the Shareholders may be passed in writing as long as the Shareholders' number is not more than twenty-five (25). Should such written resolutions be sent by the Managers to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 18. Convening of the general meeting of the Shareholders.

18.1 All the meetings of Shareholders shall take place in Luxembourg. The Management Board may convene general meetings of Shareholders in addition to the annual general meeting of Shareholders to be held annually, by notice given to the Shareholders not less than fifteen (15) business days in advance. Such meetings must be convened by the Management Board if Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so require, within five (5) business days of such request. Should the Management Board fail to convene such meeting, it shall be directly convened by any Supervisor.

18.2 All supporting materials for general meetings of Shareholders shall be sufficiently detailed to enable the Shareholders to take an informed decision and shall be sent to all Shareholders as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Shareholders)). For the avoidance of doubt, a general meeting of Shareholders shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Shareholders in accordance with this article.

Art. 19. Quorum and vote.

19.1 No business shall be transacted at a meeting of the Shareholders unless all the Shareholders are present in person or by proxy or corporate representative.

19.2 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a meeting of the Shareholders, such meeting shall be adjourned and reconvened such that, without prejudice to the mandatory provisions of applicable laws, notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each Shareholder entitled to attend the meeting not less than seven (7) Business Days before the meeting.

19.3 All decisions of the Shareholders shall be made at a general meeting held in accordance with this section IV. of the Articles and shall require the unanimous consent of the Shareholders for Major Matters (excluding the approval of the annual accounts of the Company at second round) and the simple majority of votes cast at the relevant meeting for any other decision (including the approval of the annual accounts of the Company at second round), save for a decision in relation to which applicable law requires a higher majority.

19.4 The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholder or proxies of Shareholders, who so request.

Art. 20. Approval of the annual accounts of the Company. With respect to the approval of the annual accounts of the Company the following procedure shall apply:

(i) The draft annual accounts of the Company shall be submitted by the Management Board to the general meeting of Shareholders of the Company for approval as a Major Matter. If the general meeting of Shareholders does not approve the annual accounts of the Company at a first pass, the procedure set out in (ii) below shall apply.

(ii) The Management Board may re-submit the same draft annual accounts of the Company or revised draft annual accounts of the Company to the general meeting of Shareholders for approval and resolving by a simple majority of votes. If at the second pass, the dissenting Shareholder does not approve the draft annual accounts of the Company (and irrespective of whether it is passed or not), the approving Shareholder may thus proceed with the approval of the annual accounts of the Company.

Art. 21. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 22. Amendments of the Articles. Any amendment of these Articles requires the unanimous consent of the Shareholders.

V. Audit and supervision

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

23.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the Shareholders appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

23.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

VI. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 25 Annual accounts and allocation of profits.

25.1 Each year, as of the 31st of December, the management will draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and a profit and loss account in accordance with Luxembourg laws which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

25.2 Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

25.3 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.4 Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

25.5 After allocation to the statutory reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

26.1 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Management Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Management Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

26.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

VII. Winding-up - Liquidation

Art. 27 Liquidation.

27.1 The Company may be wound-up by an unanimous resolution of the Shareholders. Should the Company be wound-up, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

27.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds will be distributed to the Shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

VIII. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mr Robert J. Redican, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,
 - Mr Mark J. Wood, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and
 - Mr Aymeric Thibord, having his professional address at 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL London, Great-Britain,
- as class A managers of the Company for an unlimited term.

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mrs Vinessa Sweeney, having her professional address at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
 - Mr Bruno Bagnouls, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and
 - Mr Pascal Roumigué, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- as class B managers of the Company for an unlimited term.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint:

- Mrs Laura McGrath, born on 5 October 1964 in New York (USA), having her professional address at 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and
- Mr Dominic Bursucanu, born on 15 March 1973 in Heilbronn (Germany), having his professional address at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

as class A supervisors of the Company for an unlimited term and:

- Mr Ronan Bodéré, born on 6 January 1977 in Valognes (France), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and
- Mr Pierre Stepanov, born on 5 February 1976 in Paris (France), having his professional address at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

as class B supervisors of the Company for an unlimited term.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, a société cooperative existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as independent auditor of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ND Properties, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 2239774, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19804 Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Aymeric Thibord, directeur, demeurant professionnellement à Londres,
en vertu d'une procuration donnée à New York, le 13 novembre 2013, et

2) SAS PIAL 34, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 795 395 706, ayant son siège social au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

ici représentée par Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, demeurant professionnellement à Paris,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 15 novembre 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de TIAA Lux 5 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115160, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 en date du 15 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 13 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1414, en date du 22 juillet 2006.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé Erlangen Arcaden, localisé à Erlangen, Allemagne inscrit au registre foncier de Erlangen du tribunal de Erlangen au volume 724, folio 25848 (parcelles 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 13, 14 et 15 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 9807, parcelles 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, au folio 10655/16935, parcelles 1020/3 et 1020/6, et au folio 16935, parcelle 1020/6) Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»;

2. Refonte complète des statuts de la Société;

3. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A de la Société, respectivement confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie A de la Société, et nomination de nouveaux gérants de catégorie B de la Société, confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie B de la Société;

4. Nomination de superviseurs de catégorie A de la Société et de superviseurs de catégorie B de la Société;

5. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

6. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé Erlangen Arcaden, localisé à Erlangen, Allemagne inscrit au registre foncier de Erlangen du tribunal de Erlangen au volume 724, folio 25848 (parcelles 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 13, 14 et 15 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 9807, parcelles 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, au folio 10655/16935, parcelles 1020/3 et 1020/6, et au folio 16935, parcelle 1020/6) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et par conséquent les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Activité» désigne l'activité d'investissement, de repositionnement et/ou de développement surtout dans le domaine de l'immobilier, du commerce de détail en Allemagne, incluant l'Immeuble;

«Acquisition» désigne tout Transfert vers une Société du Groupe;

«Associé(s)» désigne le(s) titulaire(s) de Parts, et individuellement, chacun désigné comme «Associé»;

«Associé Majoritaire» désigne l'Associé détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Associé Minoritaire» désigne l'Associé détenant moins de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Cession» désigne le Transfert par une Société du Groupe;

«Charges» inclut toute hypothèque, (fixe ou flottante), gage, privilège, affectation, garantie, trust, droit de compensation ou tout autre droit ou intérêt d'une partie tierce, juridique ou équitable) y inclus toute cession par voie de sûretés, réserve de propriété ou tout autre sûreté de tout genre, toute fois créée ou en découvrant, ou tout contrat ou arrangement (y inclus un contrat de vente et de rachat) ayant un effet similaire.

«Comptes» désignent les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société;

«Contrat de Gestion d'Actifs» désigne tout contrat de gestion d'actifs relatif à l'Immeuble qui est en vigueur de temps à autre entre la Société et, le cas échéant, PropCo et un gérant d'actifs;

«Membres du Conseil» désignent les Gérants et les Superviseurs;

«Parts» a le sens qui lui est attribué dans l'Article 6.1;

«Plan d'Affaires» désigne (i) les plans d'affaires annuels relatifs à la Société (couvrant Propco, pour écarter tout doute), une période de 10 ans tels qu'adoptés ou modifiés de temps à autre sur base des mêmes principes tels que le Plan d'Affaires Initial; et pouvant être modifiés de temps à autre selon les mêmes règles telles que prévues pour le Plan d'Affaires Initial;

«Période d'Incessibilité» désigne la période expirant le 18 novembre 2018;

«Propco» désigne Erlangen Arcaden GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft constituée selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Essen sous le numéro HRA 7202 et dont le siège social est à Bamlerstrasse 1, 45141 Essen;

«Société» désigne TIAA Lux 5 S.à r.l.

«Société du Groupe» désigne la Société et PropCo;

«Société Liée» désigne, à l'égard de la Société, une autre société qui détient dans la Société ou dans laquelle la Société détient directement ou indirectement (1) une majorité des droits de vote ou le droit d'exercer telle majorité des droits de vote en vertu d'un contrat, (2) le droit de nommer ou de désigner une majorité des membres du conseil d'administration, gérants ou autres membres votant d'un organe exécutif; ou (3) le droit d'exercer une influence dominante sur elle au sens de la septième directive du Conseil du 13 juin 1983 (83/349/EEC);

«Transfert» désigne toute vente entière ou partielle, une acquisition, cession (avec ou sans contre-partie), apport, transfert (y inclus de plein droit, par voie de fusion, scission ou restructuration similaire), bail à long terme (c.-à-d. excédant vingt-cinq (25) ans) ou cession, l'octroi d'intérêts ou création de toute Charge.

I. Dénomination - Objet social - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

A tout moment, un Associé unique peut s'associer à un ou plusieurs co-Associé(s) et, de la même manière, les Associés ultérieurs pourront prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «TIAA Lux 5 S.à r.l.».

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2 La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé Erlangen Arcaden, localisé à Erlangen, Allemagne inscrit au registre foncier de Erlangen du tribunal de Erlangen au volume 724, folio 25848 (parcelles 1022, 1027, 1020, 1022/2, 1022/3, 1022/8 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 13, 14 et 15 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 9807, parcelles 1020/9, 1020/10, 1022/10, 1022/11, 1022/12, au folio

10655/16935, parcelles 1020/3 and 1020/6, et au folio 16935, parcelles 1020/6) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la façon requise pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. (tel que défini ci-dessous).

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Durée de Contrat.

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à cinq million six cent cinquante-quatre mille sept cents euros (EUR 5.654.700) représenté par deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-huit (226.188) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement désignées comme «Parts» et chacune individuellement désignée comme «Part»).

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les mêmes conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social est divisé en Parts dont chacune a la même valeur nominale.

7.2 Chaque Part confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts - Transfert de Parts.

8.1 Un registre des Parts est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul titulaire par Part. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les Parts sont librement cessibles entre Associés à moins que des restrictions au transfert des Parts soient posées. Les restrictions mentionnées pourront être prévues de temps à autre par un contrat d'entreprise commune.

8.4 Inter vivos, les Parts seront pas transférables à des non Associés à moins qu'une telle cession ait été approuvée par une assemblée générale des Associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

III. Conseil de gérance et du conseil de supervision

Art. 9. Composition et pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Gérance») qui ne doivent pas être Associés.

9.2 Il y a deux (2) catégories différentes de gérants, à savoir les gérants de catégorie A (les «Gérants A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants B»). Sur demande de l'Associé Minoritaire, une classe supplémentaire de gérants, les gérants de catégorie C (les «Gérants C») pourra être créée (les Gérants A, Gérants B et Gérants C sont collectivement désignés comme les «Gérants»).

9.3 Le Conseil de Gérance est composé d'au moins (i) un (1) ou deux (2) Gérants A et (ii) un (1) ou deux (2) Gérants B.

9.4 Les Gérants A en fonction doivent à tout moment résider au Luxembourg et le Conseil de Gérance doit être d'au moins cinquante pour cent (50%) de membres résidant au Luxembourg.

9.5 La fonction de président du Conseil de Gérance est exercée par un Gérant A ou un Gérant B.

9.6 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société; à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés et (ii) des matières majeures suivantes (les «Matières Majeures»), qui exigeront l'accord écrit préalable soit du Conseil de Supervision, soit de tous des Associés.

(i) Approbation et/ou toute modification du Plan d'Affaires. Néanmoins, les matières du Plan d'Affaires, relatives (1) au loyer de base et à l'indexation, charges de service, ou (2) réparations normale et frais d'entretien ou dépenses en capital ne dépassant pas un total de cent mille euros (EUR 100.000) par immeuble, ou (3) location de magasins dont la superficie ne dépasse pas deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²) ne sont pas des Matières Majeures pour les besoins de l'approbation du Plan d'Affaires. Après l'approbation du Plan d'Affaires, toutes les matières suivantes, indépendamment du fait de figurer dans le Plan d'Affaires ou pas relatives à (1) les dépenses nécessaires à l'Immeuble (a) allant jusqu'à un maximum de dix pour cent (10%) de tout poste de dépenses inscrit au budget et ne dépassant pas cent mille euros (EUR 100.000) et (b) allant jusqu' à un total annuel de cinq pour cent (5%) du budget consolidé tout en ne dépassant pas les cent mille euros (EUR 100.000), ne constituent pas des Matières Majeures;

(ii) Exécution d'une dépense ne figurant pas dans le Plan d'Affaires et excédant cinq cent mille euro (EUR 500.000) en capital;

(iii) Conclusion, modification, tout droit qui en découle, et résiliation de tout contrat de bail ayant un objet d'une superficie plus de deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²);

(iv) La nomination ou révocation de gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location, autres que dans le contexte d'un blocage lors duquel les Associés n'arrivaient pas à trouver un accord relatif à la nomination des gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location susmentionnés, et que le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg viendra nommer ces derniers sur demande d'un Associé.

(v) Conclusion, modification, tout droit qui en découle et résiliation de tout contrat dépassant cent mille euro (EUR 100.000) en dehors du Plan d'Affaires en relation avec l'Immeuble;

(vi) Conclusion d'une Acquisition d'un centre commercial ou autre actif immobilier ou toutes parts, à l'exception de toute Acquisition Supplémentaire.

(vii) Conclusion d'une Cession de tout centre commercial ou autre actif immobilier en ce compris l'Immeuble ou toutes parts.

(viii) Conclusion, modification ou résiliation de tout contrat supplémentaire de financement par des tiers (en ce compris le refinancement de l'endettement existant à moins qu'au moment de ce refinancement mentionné (i) le LTV n'exécède pas soixante pour cent (60 %) et (ii) le levier permis (selon les dispositions et modalités de tout contrat entre Associés, si un tel contrat existe) et toute sûreté supplémentaire qui viendra grever les actifs d'une Société du Groupe ou de tout nantissement supplémentaire d'actions (autre qu'un refinancement permis);

(ix) Fusion, réorganisation ou restructuration, dissolution, liquidation, modification des statuts, augmentation ou réduction de capital, prêts entre Associés (ou d'une de leurs Sociétés Liées) et toute Société du Groupe ou l'émission de tout instrument financier;

(x) Toute modification, renonciation ou tout droit qui en découle, tout recours, et résiliation du Contrat de Gestion d'Actifs (à l'exception de toute résiliation automatique en appréciation des termes du Contrat de Gestion d'Actifs), et approbation de la conclusion de tout contrat de gestion d'actifs et toute modification ou résiliation à un tel contrat;

(xi) Résiliation ou modification de l'institution du Conseil de Supervision (mais non pas d'un ou de plusieurs membres le composant);

(xii) Conclusion de, modification à, renonciation à tout droit sous et résiliation de, tout contrat dépassant une valeur de dix mille euros (EUR 10.000) entre une Société du Groupe et tout Associé (ou toute Société Liée d'un des Associés);

(xiii) Approbation de, ou mise en oeuvre d'une action juridique devant les juridictions judiciaires ou un tribunal arbitral, dans laquelle le montant de la demande excède cinq cents mille euros (EUR 500.000) ou de tout arrangement transactionnel d'un montant excédant cinq cents mille euros (EUR 500.000) sauf dans le cas où le litige transigé est payé par le biais d'une assurance et il n'y a pas de reconnaissance de responsabilité ou où une mise en oeuvre de l'action judiciaire est nécessaire à des fins conservatoires pour éviter une prescription mais des consultations sur la stratégie au sujet du litige peuvent avoir lieu après la mise en oeuvre de l'action judiciaire à des fins conservatoires.

(xiv) Toute Acquisition Supplémentaire;

(xv) La poursuite d'une activité commerciale par les Sociétés du Groupe en dehors de l'Activité; et

(xvi) Approbation des Comptes.

Art. 10. Nomination, révocation, mandat et rémunération des Gérants.

10.1 Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui va déterminer la durée de leur fonction. L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour les fonctions de Gérant(s) A et de Gérant(s) B et l'Associé Minoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour la fonction du Gérant C, le cas échéant, chaque proposition sera notifiée par envoi d'un avis écrit à l'autre Associé.

10.2 Les Gérants n'ont pas le droit de toucher des rémunérations, honoraires ou autres avantages de toute Société du Groupe, à l'exception du remboursement des frais raisonnables de voyage et toute autre dépense correctement encourue dans le cadre de la participation aux réunions du Conseil de Gérance, de l'exercice de l'Activité et de leur fonction en tant que Gérants.

10.3 Les Gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Associés.

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de supervision.

11.1 Un conseil de supervision est instauré au niveau de la Société, comprenant au maximum quatre (4) membres (le «Conseil de Supervision», désigné ci-après conjointement avec le Conseil de Gérance, si le contexte l'exige, comme les «Conseils»).

11.2 Il y a deux (2) catégories différentes de superviseurs, à savoir les superviseurs de la catégorie A (les «Superviseurs A») et ceux de la catégorie B («Superviseurs B» désignés conjointement avec les Superviseurs A comme les «Superviseurs»). Le Conseil de Supervision sera composé selon un nombre égal de Superviseurs A et de Superviseurs B.

11.3 A tout moment, deux (2) Superviseurs en fonction doivent résider au Luxembourg.

11.4 La fonction de président du Conseil de Supervision est occupée par un Superviseur A.

11.5 L'approbation des Matières Majeures est la compétence unique du Conseil de Supervision. Le Conseil de Supervision ne doit en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société en dehors des Matières Majeures.

11.6 Le Conseil De Gérance et tout Associé pourront soumettre pour examen des Matières Majeures au Conseil de Supervision pour sa prise en considération.

Art. 12. Dénomination, révocation, mandat et rémunération des Superviseurs.

12.1 L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes pour la fonction de Superviseur A (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg) et l'Associé Minoritaire proposera une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes de Superviseurs B (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg), chaque proposition est à notifier par écrit aux autres Associés. Tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Majoritaire seront désignés comme Superviseurs A et tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Minoritaire sont désignés comme Superviseurs B.

12.2 Chaque Associé pourra demander la révocation d'un Superviseur nommé par lui et proposer, par notification écrite aux autres Associés une liste de candidats à nommer pour un nouveau mandat à la place du Superviseur révoqué,

pourvu que rien dans l'article 12.2 n'empêche la désignation ou révocation d'un Superviseur nonobstant le fait que cette nomination ou révocation n'ai(en)t pas été approuvée(s) par les autres Associés.

Art. 13. Convocation aux réunions du Conseil.

13.1 Les réunions du Conseil doivent se tenir au Luxembourg à une heure et une date consenties par le Conseil de Gérance, mais dans tous les cas au moins trois (3) fois par envoi d'un avis écrit notifié depuis le Luxembourg par le président du Conseil de Gérance, précisant la date, l'heure et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour de la réunion (comprenant l'identification de toute(s) Matière(s) Majeure(s)); en annexant les documents soumis au Conseil énumérés à l'article 13.2 des Statuts et remis aux Gérants dans les délais suivants:

(i) Trente (30) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives aux Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) et à l'article 9.6 des Statuts;

Le délai de notification de trente (30) Jours Ouvrables est seulement nécessaire pour la première réunion statuant sur une Acquisition ou Cession au sens des Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) de l'article 9.6 des Statuts et approuvant l'opération dans son ensemble. Toute réunion subséquente du Conseil de Gérance pourra être convoquée par une notification préalable de cinq (5) Jours Ouvrables sous condition que le Conseil de Gérance statuant sur la même transaction et étant substantiellement en accordance avec ce qui a été préalablement approuvé.

(ii) Quinze (15) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives à toute autre Matière Majeure; et

(iii) Cinq (5) Jours Ouvrables pour toute autre matière,

(ou conformément à un délai de notification accordé de temps à autre par le Conseil), étant donné que tous les Membres du Conseil peuvent, par notification écrite au président du Conseil, renoncer à recevoir une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil en particulier.

13.2 Tous les documents de support pour les réunions du Conseil devront être suffisamment détaillés afin de permettre aux Membres du Conseil de prendre une décision en pleine connaissance de cause et devront être envoyés à chaque Membre du Conseil dès que raisonnablement possible, avant la réunion (et dans tous les cas ensemble avec la convocation (si tous les membres du Conseil n'y ont pas renoncé)).

13.3 Tous les Superviseurs pourront, sur notification écrite au président du Conseil de Supervision, renoncer à une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil de Surveillance en partie.

Art. 14. Conduite des réunions du Conseil.

14.1 Dans le cas où le président n'est pas en mesure d'assister une réunion du Conseil, un autre Membre du Conseil de la même catégorie sera désigné pour faire fonction de président pro-tempore lors de la réunion.

14.2 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à telle réunion sous condition que plus de la moitié des participants (y compris le président du Conseil) soient physiquement présents au Luxembourg et qu'au moins une (1) réunion du Conseil de Supervision par période de douze (12) mois soit tenue en personne au Luxembourg.

14.3 Tout Superviseur peut nommer un autre Superviseur nommé sur proposition du même Associé pour agir comme son mandataire à une réunion du Conseil de Supervision.

14.4 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Gérance et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Gérants présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Gérant A, un (1) Gérant B, et dans le cas où il fait fonction, un (1) Gérant C.

14.5 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Supervision et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Superviseurs présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés.

14.6 Les Associés ont le droit d'inviter, à toute réunion du Conseil de Supervision, un nombre limité de consultants (mais pas plus qu'un (1) et d'avocats externes), qu'ils considèrent raisonnablement comme étant nécessaires vue de surveiller l'activité de la Société et qui seront soumis aux obligations habituelles de confidentialité et sous condition, que ces participants ne soient pas pris en compte pour le calcul du quorum, et qu'ils n'aient pas le droit d'être convoqués, par avis, ou d'influencer les débats ou voter de quelle que manière que ce soit.

14.7 Dans le cas où un quorum ne n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil, cette réunion doit être suspendue et reconvoquée. Les Membres du Conseil présents détermineront une nouvelle date et un endroit au Luxembourg conformément aux dispositions impératives du droit applicable, (et sous condition que l'avis, contenant l'heure, la date et l'endroit de la réunion reconvoquée soit donnée aux personnes habilitées à participer à la réunion, au minimum trois (3) Jours Ouvrables précédant la réunion.

14.8 Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 9.6 des Statuts, les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion, en ce compris, concernant uniquement le Conseil de Supervision, l'accord d'au moins un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés. Le président du Conseil ne dispose pas de voix prépondérante.

Les résolutions relatives aux Matières Majeures telles qu'énoncées à l'article 9.6 des Statuts ne peuvent être adoptées qu'avec (i) l'accord écrit préalable du Conseil de Supervision (en ce compris l'approbation d'au moins un (1) Superviseur B) ou (ii) l'accord écrit préalable des Associés.

14.9 Le Conseil peut exceptionnellement prendre des résolutions par voie de résolutions écrites unanimes.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Le président du Conseil s'engage qu'un projet de procès-verbal de la réunion du Conseil soit envoyé à tous les membres du Conseil ayant droit à recevoir ce document et en forme approuvée et signée aussitôt que matériellement possible après la réunion du Conseil. Ces procès-verbaux sont signés par tous les participants et une copie de tous les procès-verbaux signés sera fournie à tous les Associés et les procès-verbaux et les documents de support relatifs aux réunions du Conseil de Gérance seront fournis au Conseil de Supervision dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables après la réunion en question.

Art. 16. Rapports avec les tiers.

16.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) sera (seront) investi(s) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera à tout moment valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

16.2 Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance va déterminer, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée du mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

16.3 Sous réserve d'une délégation spéciale octroyée par le Conseil de Gérance, aucun Superviseur n'est investi des pouvoirs pour engager valablement la Société.

16.4 Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux du Conseil, devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres, peuvent être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

IV. Décisions des associés

Art. 17. Décisions collectives des Associés. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra des Gérants le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de l'envoi du texte des résolutions proposées. Le quorum et la majorité requises pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 18. Convocation de l'assemblée générale d'Associés.

18.1 Chaque assemblée générale se tiendra au Luxembourg. Le Conseil de Gérance peut convoquer des assemblées générales d'Associés en plus de l'assemblée générale annuelle des Associés par convocation des Associés dans un délai d'au moins quinze (15) Jours Ouvrables à l'avance. Sur demande des Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social, le Conseil de Gérance est obligé de convoquer ces assemblées dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la demande des Associés. Dans le cas où le Conseil de Gérance omet de convoquer cette assemblée, elle doit l'être directement par l'un des Superviseurs.

18.2 La documentation de support des assemblées générales des Associés devra être suffisamment détaillée afin de permettre aux Associés de prendre une décision en pleine connaissance de cause et sera envoyée à tous les Associés le plus tôt que raisonnablement possible avant l'assemblée en question (et en tout cas annexé à la notification de convocation (dans le cas où tous les Associés n'y ont pas renoncé)). Afin d'éviter tout doute, une assemblée générale des Associés ne sera pas réputée valablement convoquée si la documentation de support n'est pas fournie aux Associés de manière conforme à cet article.

Art. 19. Quorum et vote.

19.1 Aucune affaire ne sera traitée à une assemblée générale des Associés à moins que tous les Associés soient présents en personne ou par procuration ou représenté par un représentant de leur société.

19.2 Si un quorum n'est pas atteint tout au long d'une assemblée générale, telle assemblée sera reportée et reconvoquée, conformément aux dispositions impératives du droit applicable et l'avis de la reconvoquée, contenant l'heure, la date et l'endroit est notifié dans un délai d'au moins sept (7) Jours Ouvrables précédant l'assemblée aux personnes habilitées à y participer.

19.3 Toutes les décisions des Associés devront être prises lors d'une assemblée générale tenue conformément à cette section IV. des Statuts et exigera le consentement unanime des Associés en ce qui concerne les Matières Majeures (à l'exception de l'approbation des comptes annuels de la Société au second tour) et exigera la majorité simple des votes exprimés à l'assemblée pour toute autre décision y (inclus l'approbation des comptes annuels de la Société au second tours), sauf en ce qui concerne les décisions pour lesquelles la Loi requiert une majorité plus élevée.

19.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des Associés devront être signés par les Associés présents ou représentés et peuvent être signés par tout Associé ou mandataires qui en font la demande.

Art. 20. Approbation des comptes annuels de la Société. L'approbation des comptes annuels se fera selon la procédure suivante:

(i) Le projet des comptes annuels de la Société sera soumis par le Conseil de Gérance à l'assemblée générale des Associés de la Société pour approbation comme Matière Majeure. Dans le cas où l'assemblée générale des Associés n'approuvera pas les comptes annuels de la Société au premier tour, la procédure prévue au point (ii) s'applique.

(ii) Le Conseil de Gérance soumettra à nouveau le même projet de comptes annuels de la Société à l'assemblée générale des Associés pour approbation, statuant cette fois par une majorité simple des votes. Si, au second tour, l'Associé dissident n'approuve pas le projet des comptes annuels de la Société (et indépendamment d'avoir été voté ou pas), l'Associé approuvant pourra néanmoins procéder à l'approbation des comptes annuels de la Société.

Art. 21. Changement de nationalité. Les Associés ne changeront la nationalité de la Société que par consentement unanime.

Art. 22. Modification des Statuts. Toute modification des présents Statuts requiert le consentement unanime des Associés.

V. Audit et surveillance

Art. 23. Commissaire aux comptes.

23.1 Dans le cas, et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Associés désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions.

23.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

23.3 Le commissaire aux comptes est investi du pouvoir illimité de surveillance permanente et de contrôle des opérations de la Société.

23.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des Associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

VI. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Dividendes intérimaires

Art. 24. L'exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 25. Comptes annuels et affectation des bénéfiques.

25.1 Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, le bilan et un compte de profits et pertes en accord avec les lois du Luxembourg qui seront soumis à l'assemblée générale des Associés.

25.2 Chaque Associé peut avoir accès au siège social de la Société à l'inventaire, au bilan et au compte de profits et pertes. Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) Associés, de tels droits ne pourront seulement être exercés dans un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des Associés.

25.3 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

25.4 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

25.5 Après l'allocation à la réserve légale, l'(les) Associé(s) doit (doivent) déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels seront alloués soit par l'allocation de tout ou partie du reste à une réserve en le reportant sur l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les profits reportés, par le biais de réserves distribuables ou d'une prime d'émission à (aux) Associé(s), chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et autres primes assimilées.

26.1 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par la Loi et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut verser un acompte sur dividendes aux Associés. Le Conseil de Gérance fixera le montant et la date du paiement de cet acompte.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux Associés en application des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

VII. Dissolution - Liquidation

27.1 La dissolution de la Société peut être effectuée par résolution unanime des Associés. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

27.2 Après paiement de toutes les dettes et frais de la société, incluant les frais de liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

VIII. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tous les aspects qui ne sont pas couverts par ces Statuts se verront régis conformément à la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Monsieur Robert J. Redican résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,

- Monsieur Mark J. Wood, résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Aymeric Thibord, résidant professionnellement au 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL Londres, Grande-Bretagne

en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Madame Vinessa Sweeney, résidant professionnellement au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Monsieur Bruno Bagnouls, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Monsieur Pascal Roumigié, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer:

- Madame Laura McGrath, née le 5 octobre 1964 à New-York (USA), résidant professionnellement au 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Dominio Bursucanu, né le 15 mars 1973 à Heilbronn (Allemagne), résidant professionnellement au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

en tant que superviseurs de catégorie A de la Société pour une durée illimitée et nommer:

- Monsieur Ronan Bodéré, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), résidant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et

- Monsieur Pierre Stepanov, né le 5 février 1976 à Paris (France), résidant professionnellement au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

en tant que superviseurs de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits mandataires des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. THIBORD, M.-H. HELLEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54223. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013183000/1097.

(130222643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Profico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.841.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1.- Monsieur Francesco Profico, administrateur de sociétés, demeurant à L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle (50 parts sociales),

2.- Madame Maria d'Angelo, employée, demeurant à L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle (50 parts sociales).

Les comparants ont exposé et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «PROFICO S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social à L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 856, du 23 novembre 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 76841,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille quatre cents euros (12.400 EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124) euros.

Les comparants sont les seuls propriétaires des cents (100) parts sociales de la Société; ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'associés, ils déclarent expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Par conséquent, ils se désignent comme liquidateur de la Société et déclarent que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Les liquidateurs déclarent que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété des liquidateurs, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparants au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des associés ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PROFICO, M. D'ANGELO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52449. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002550/51.

(140001384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

InControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 8 novembre 2013

L'assemblée générale annuelle de la Société a décidé de nommer la société 2PeM BVBA, avec siège social à Margote 25, 9260 Wichelen, Belgique, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Belgique sous le numéro BE0863.667.115, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, ayant le pouvoir de signature individuelle, elle-même agissant à travers son représentant permanent, Monsieur Chris Prengels, né le 30 juillet 1973 à Zele, Belgique, et demeurant à Margote 25, 9260 Wichelen, Belgique.

L'assemblée générale annuelle de la Société a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants ainsi que du réviseur d'entreprise de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013:

- Mr Pierre METZLER, administrateur,

- Mr Frank COENEN, administrateur,

- Mr Preben POULSEN, administrateur,

- KPMG AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004482/23.

(140004646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Etive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.154.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à son siège social, le 30 décembre 2013.

Démission de Madame Sandrine Roux, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Adrien Mantione, né le 11 mars 1986 demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Sandrine Roux, membre démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2014005993/17.

(140005905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Transport Dodion Bruno s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 93.996.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005724/10.

(140005025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.
